

Secrétariat général

Paris, le - 7 MARS 2013

Nos réf : D13000530

Messieurs les représentants du syndicat CGT,

Par courrier en date du 13 décembre 2012, vous avez appelé l'attention du directeur de cabinet de la ministre sur les préoccupations des personnels de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR), suite au transfert de cet établissement sur le site de Marne-la-Vallée.

Ainsi que vous le savez, l'installation du siège de l'IFSTTAR à Marne-la-Vallée s'inscrit dans la volonté de constituer un pôle scientifique et technique de premier ordre autour du LCPC, de l'INRETS, des laboratoires communs et des écoles présentes sur ce site, permettant notamment de lancer de nouvelles coopérations avec l'Université Paris-Est ou d'autres partenaires.

L'opération immobilière nécessaire pour réaliser ce projet a été organisée, validée et menée dans le cadre des dispositions de la politique immobilière de l'Etat qui s'imposent à tout investissement immobilier important : programmation dans un schéma pluriannuel de stratégie immobilière, financement par des cessions prévues dans ce schéma, règles spécifiques au domaine public dont relève un centre de recherche ou de technologie. Ces règles, de niveau législatif, ne permettaient pas d'introduire dans la vente de l'ancien siège du boulevard Lefebvre une clause permettant de repousser la date du transfert.

La vente de l'immeuble du boulevard Lefebvre n'a été conclue, en décembre 2009, que lorsque il est apparu possible d'engager la phase de construction sur le site de Marne la Vallée, le projet étant dûment établi et validé avec les établissements utilisateurs et la préparation des appels d'offres très avancée. Des retards étant apparus dans la période d'étude du chantier et de réalisation du gros-œuvre, des mesures d'accélération de certains lots de travaux ont été prises courant 2011 pour les compenser. Lors de la planification du déménagement à l'été 2012, il apparaissait encore possible de livrer les locaux de l'IFSTTAR, hormis la dalle d'essai, à l'échéance convenue de fin octobre 2012. La prévision de livraison de la dalle d'essai avait été antérieurement reportée à mai 2013, au vu du constat partagé de la complexité de la mise au point des dispositions d'exécution de cet ouvrage exceptionnel et de la priorité donnée à la parfaite garantie de sa durabilité.

**Messieurs les représentants du syndicat CGT  
de l'IFSTTAR  
14-20 Boulevard Newton  
Cité Descartes, Champs sur Marne  
F-77447 Marne la Vallée Cedex 2**

Il est apparu tardivement que les capacités de réaction des entreprises et de la maîtrise d'œuvre à résoudre les difficultés et retards affectant l'achèvement des travaux des lots techniques et la livraison des laboratoires et des équipements communs ont été surestimées, ce qui a entraîné les conséquences préjudiciables que vous connaissez pour l'activité de l'IFSTTAR. Il peut être regretté une insuffisante anticipation des solutions palliatives à ce retard, qui aurait pu réduire les incertitudes et décalages qui ont affecté le déménagement des équipes de l'établissement et la mise en stockage provisoire des matériels de laboratoires. Il faut toutefois souligner que la maîtrise d'ouvrage et la direction de l'IFSTTAR ont veillé à un strict respect des exigences relatives à l'hygiène et la sécurité à chaque phase de la mise à disposition des locaux, au prix de dispositions provisoires prises en charge par la maîtrise d'ouvrage. Il ne me paraît donc pas justifié de dire que les règles d'hygiène et de sécurité ont été négligées au motif des aspects financiers.

Le retard induit sur la réinstallation des laboratoires est maintenant la préoccupation essentielle. Dès le mois de décembre j'ai mis en place un comité de suivi réunissant la directrice générale de l'IFSTTAR, le directeur de la DRI et la maîtrise d'ouvrage sous l'autorité de mon adjointe, pour veiller à la pleine mobilisation de l'ensemble des intervenants de ce chantier, et à la rapidité des décisions nécessaires pour permettre la complète reprise des activités de votre établissement. Ce comité de suivi, qui se réunit tous les 15 jours, se tiendra jusqu'à complète résolution des difficultés rencontrées.

Pour traiter les interrogations exprimées sur la conformité des aménagements et équipements de laboratoires aux caractéristiques spécifiées ou souhaitées, la DAFI et la direction de l'IFSTTAR, ont organisé entre le 11 et le 19 décembre 2012 des visites de chaque laboratoire avec les départements concernés et la maîtrise d'œuvre. Les vérifications ou contrôles et le traitement des non-conformités détectées font l'objet d'un suivi systématique en lien avec les représentants des utilisateurs en préparation de la réception des laboratoires. Les demandes de modifications nouvelles sont en cours d'étude et chiffrage par la maîtrise d'œuvre pour permettre une décision rapide.

Sans qu'il soit possible d'affranchir ces dernières décisions de la contrainte de modération budgétaire qui nous est impartie, cette organisation devrait permettre de mettre le plus rapidement possible à la pleine disposition de l'IFSTTAR une infrastructure de recherche modernisée et d'une grande qualité, conformément à l'ambition du programme fonctionnel dont la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre s'attachent à garantir la parfaite mise en œuvre.

Vous déplorez dans votre courrier « un accompagnement social insuffisant ». Sur ce point, je tiens à vous rappeler que l'accompagnement social des agents dans le cadre du regroupement des services sur le site de Marne La Vallée avait constitué une des principales préoccupations du ministère qui avait anticipé en mettant en place, il y a quatre ans, un groupe de travail dont l'objet était l'accompagnement de l'ensemble de ces déménagements.

Comme vous le soulignez, ce groupe a cessé de se réunir du fait du transfert du service d'études et sur les transports, les routes et leur aménagement (SETRA) vers le site de Sourdun.

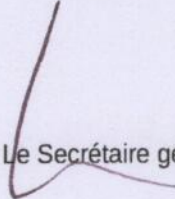
L'établissement a mis en place depuis deux ans une cellule d'écoute et les agents qui le souhaitent sont reçus par l'assistante sociale, le pôle ressources humaines ou la secrétaire générale pour aborder les sujets divers tels que les changements de poste, les déplacements pour les personnels handicapés ou le logement.

Je précise que cette cellule a bien fonctionné puisqu'elle a été amenée au cours de ses interventions à résoudre de nombreux cas particuliers, notamment dans le domaine de la mobilité ou dans le cadre de changements d'affectation des personnels.

Par ailleurs, j'indique que le dispositif de navette qui assure le transport des personnels qui le souhaitent sur le site de Marne la Vallée depuis Paris fera l'objet d'une réévaluation en fonction de son taux de fréquentation.

En tout état de cause, soyez assurés que je reste particulièrement attentif aux conditions de l'implantation de l'IFSTTAR Marne-la-Vallée.

Je vous prie de croire, Messieurs les représentants du syndicat CGT, à l'assurance de ma considération distinguée.



Le Secrétaire général

---

Vincent MAZAURIC